

COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX
CHARENTE-MARITIME

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

VU : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

VU : L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules, sur la voie communale n°20 « chemin du Silo» à ST GEORGES DES COTEAUX, du 18 octobre au 31 décembre 2021 en raison de travaux de raccordement d'une antenne mobile pour le compte de FREE,

A R R Ê T E

ART. 1 - La circulation des véhicules se fera par alternat manuel sur la VC n°20 « chemin du Silo» à ST GEORGES DES COTEAUX, du 18 octobre au 31 décembre 2021 en en raison de travaux de raccordement d'une antenne mobile pour le compte de FREE.

ART. 2 - La signalisation posée et entretenue par l'entreprise AXIANS - 35 chemin des Tournesols - 31130 QUINT FONSEGRIVES, ☎ 07 82 71 32 13 chargée des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

ART. 3 - Le responsable de projet, Monsieur Albert IBANEZ pourra être contacté au 07.81.71.32.13

ART. 4 - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie
M. le Maire

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à :
Entreprise AXIANS chargée des travaux.

Fait à SAINT GEORGES DES COTEAUX, le 18 octobre 2021

Le Maire, Frédéric ROUAN

